



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

*Secrétaire :*

Mme Pascale BILLEREY

*Étaient absents :*

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

*Procurations de vote :*

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

**OBJET : 54 - Citadelle Patrimoine Mondial - Principes d'évolution du parc zoologique du Muséum**

Délibération n° 008000

## Citadelle Patrimoine Mondial - Principes d'évolution du parc zoologique du Muséum

**Rapporteur** : M. François BOUSSO, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°3	04/06/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Dans le but d'éclairer la collectivité sur les évolutions futures du parc zoologique du Muséum municipal, depuis 2023, une concertation impliquant tous les acteurs de la conservation animale (scientifiques, représentants d'institutions, associations pro et anti-zoo) a été menée. Les thématiques de l'éthique, de conservation de la biodiversité, du rôle des parcs zoologiques et du bien-être animal ont ainsi été travaillées collectivement sur des fondements scientifiques (étude éthologique). Au sein d'un livrable produit et validé par les acteurs de la démarche, ont été déterminés 3 scénarii possibles : d'un confortement des missions scientifiques, pédagogiques du Parc Zoologique et du bien-être animal (scénario 1) à la limitation voire la suppression du lien au vivant (scénario 2 et 3). Après examen de la faisabilité de chacun des scénarios, il est proposé de retenir le scénario 1.

La Citadelle de Besançon abrite un Muséum dont la particularité est d'associer un musée (Musée d'Histoire Naturelle – le Naturalium) et un parc zoologique (PZ). Ces 2 entités ainsi réunies constituent les 2 faces d'un même projet : faire connaître l'étendue de la biodiversité, comprendre les menaces qui pèsent sur elle pour mieux la sauvegarder. Ce faisant, le Muséum incarne la valeur UNESCO de connaissance et de sauvegarde de la biodiversité intégrée au Projet Culturel et Touristique du site.

Si le Parc zoologique du Muséum est depuis longtemps engagé dans un accroissement du bien-être animal et les actions de conservation de la faune dans et hors de la nature, la vétusté des installations associée à une sensibilité accrue des publics à la condition animale, ont conduit la Ville de Besançon à engager une démarche innovante de concertation sur les évolutions envisageables de son parc zoologique ; une démarche unique au sein des parcs zoologiques publics.

Il convient au préalable de rappeler que selon l'arrêté du 25 mars 2004 un parc zoologique est un lieu où des animaux sauvages sont accueillis dans un cadre organisé et réglementé, visant à leur offrir des conditions de vie adaptées, tout en contribuant à la conservation des espèces et à la sensibilisation du public.

Les critères et exigences définis par cet arrêté recouvrent plusieurs aspects :

1. **Bien-être animal** : L'arrêté impose des normes strictes concernant les conditions de vie des animaux, leur habitat, leur alimentation et leur santé. Il doit garantir que les animaux bénéficient de conditions de vie appropriées à leurs besoins biologiques et comportementaux.
2. **Conservation** : Le parc zoologique doit jouer un rôle dans la conservation des espèces, notamment celles menacées en participant à des programmes de reproduction, de réintroduction ou à la préservation des habitats naturels.
3. **Éducation et sensibilisation** : Le parc doit contribuer à l'éducation du public sur la faune sauvage et la biodiversité, par exemple, par des expositions pédagogiques et des programmes de sensibilisation.
4. **Recherche scientifique** : L'arrêté favorise aussi les activités de recherche, en particulier celles portant sur la biologie, la reproduction, et le comportement des espèces animales.
5. **Contrôle et autorisations** : Un parc zoologique doit être agréé par les autorités compétentes, et il est soumis à des contrôles réguliers pour vérifier qu'il respecte les normes en matière de bien-être animal et de gestion.

En complément, il est nécessaire de rappeler qu'à Besançon le parc zoologique :

- s'inscrit dans un site classé dont il couvre ¼ de la surface (jardin zoologique, parc St Etienne, aquarium, insectarium, noctarium) et représente 80 % des motifs de visite.

- Sensibilise chaque année des milliers d'enfants à travers des actions de médiation (visites, ateliers). 2655 enfants en 2024.
- présente 70% d'espèces menacées dans leur milieu et mène près de 60 projets de sauvegarde locaux, nationaux et internationaux (avec ou sans réintroduction) depuis plus de 30 ans : ibis, couleuvres vipérine, aprons...

A partir de 2023, une concertation impliquant tous les acteurs (scientifiques, représentants d'institutions, associations pro et anti-zoo) a été mise en place pour aborder les thématiques de conservation de la biodiversité, du rôle scientifique, pédagogique et de recherche des parcs zoologiques et le bien-être animal.

Après trois ateliers portant sur l'éthique, la médiation, la sauvegarde du vivant et le bien-être animal, deux visites sur site, et plus d'une centaine de contributions numériques sur un espace dédié, la démarche a produit un livrable (co-écrit entre tous les participants) qui restitue des points de vue divergents en présence et propose trois scénarios pour l'avenir du parc zoologique.

**D'un confortement des missions scientifiques, pédagogiques du Parc Zoologique et du bien-être animal (scénario 1) à la limitation voire à la suppression du lien au vivant (scénario 2 et 3).**

#### Scénario 1 : Valoriser les missions de sauvegarde de la biodiversité et conforter le bien-être animal

Ici, les missions de sauvegarde (espèces menacées), de médiation auprès du public et les évolutions enclenchées en matière de bien-être animal sont confortées.

Concrètement s'agissant de la sauvegarde des espèces menacées :

- Les espèces accueillies (hors domestiques) ont pour la très grande majorité un statut d'espèces menacées selon l'Union Internationale pour le Conservation de la Nature (Vulnérable, En danger, En danger d'extinction),
- Les espèces rupestres ou pour lesquelles l'environnement de la Citadelle est indiqué sont privilégiées,
- Les programmes de conservation menés sont développés et valorisés auprès du public (sens, résultats, lien entre conservation in et ex situ...),
- Le fonds de conservation qui permet le soutien d'associations engagées dans les programmes de sauvegarde est valorisé,
- Un bilan annuel valorisant les actions de sauvegarde menées est réalisé.

S'agissant du Bien-être animal :

- Les espèces accueillies sont choisies selon les capacités du Parc Zoologique à assurer leur bien-être (taille, environnement notamment). Un suivi éthologique permet d'objectiver le comportement des animaux et de prévoir les travaux nécessaires à leur bien-être.
- Les enclos sont progressivement réaménagés (élargis lorsque c'est possible) et végétalisés selon une approche éco-systémique pour valoriser les rapports entre espèces (mixité).
- Les équipes continuent d'être formées au Bien-Etre Animal (BEA) en lien avec l'étude et le suivi éthologique.

S'agissant de la médiation :

- La médiation est renforcée pour :
  - o clarifier auprès du public les objectifs et les résultats des activités menés par le PZ du Museum,
  - o établir auprès du public davantage le lien entre espèces présentes et les enjeux de sauvegarde, les objectifs et les résultats des activités du PZ : refonte des cartels et création de supports pédagogiques, création d'un espace dédié aux programmes de sauvegarde, développement du printemps de la biodiversité...
  - o Affirmer un message (fil rouge) autour du fonctionnement des écosystèmes, des menaces et des actions/solutions (collectives et individuelles) et dès le porche du PZ et sur le parcours visiteur,
  - o Impliquer le visiteur en tant qu'acteur individuel pour participer à la sauvegarde du vivant (visites et ateliers à créer, initiation aux sciences participatives, etc...)

- Développer les actions de sensibilisation à la biodiversité locale pour les scolaires (Nature en Ville) et sur les espèces exotiques envahissantes.

Dans une approche pluriannuelle, l'objectif ici est de progressivement faire évoluer les installations afin d'abandonner une approche taxonomique datée au profit d'une approche fondée sur la connaissance et la sauvegarde de la biodiversité. Une approche par espèces est ainsi progressivement remplacée par une approche par écosystèmes.

Le message délivré auprès du public (médiation, communication) accompagne cette évolution.

Concrètement, à terme :

- le fonds de conservation (soutien aux associations locales engagées dans des actions de sauvegarde : Heipsimus, LPO, Parole de Lynx, Proyecto titi, etc...) est revalorisé
- le suivi éthologique est maintenu
- le renouvellement des installations et l'actualisation des supports de médiation sont engagés ou en projet : espace tigres désormais vide, ex espace babouins pour transfert des langurs dans un espace plus adapté (début 2026), rénovation de la petite ferme (2025), remplacement des panneaux de médiation au jardin zoologique, ajout de modules pédagogiques, nouveaux cartels, etc...
- Renforcement de la médiation humaine

Ce scénario est compatible avec le cadre de la prospective budgétaire.

**Scénario 2 : La transformation du PZ en un centre de soin pour la faune sauvage ou un refuge pour la faune exotique saisie (scénario 2)**

Dans ce scénario, le PZ n'est plus réglementairement un zoo (fin des programmes de conservation, de l'inscription dans les réseaux scientifiques internationaux) et l'accueil du public est soit interdit (centre de soins) soit limité (refuge).

#### ➤ 2.1. Transformation en un centre des soins pour la faune sauvage.

Selon l'arrêté du 9 août 2006, un centre de soin pour la faune sauvage est un établissement qui a pour mission d'accueillir, de soigner et de réhabiliter des animaux sauvages blessés, malades ou en détresse, dans l'objectif de les remettre en liberté, dès que leur état de santé le permet. L'objectif fondamental du centre est la réintroduction dans la nature. L'arrêté précise qu'il doit exister des infrastructures adaptées (par exemple, des cages de soins, des enclos pour la réhabilitation) et un suivi clinique pour chaque animal accueilli. Le centre doit répondre à des exigences strictes en matière de soins vétérinaires, d'hébergement adapté, et de suivi des animaux, tout en étant dirigé par du personnel qualifié.

La faune soignée dans ce type d'équipement ayant vocation à recouvrer l'état sauvage, **l'accueil du public est réglementairement interdit. De facto, ¼ du site de la Citadelle serait condamné.**

**Les impacts de la création d'un centre de soin à la Citadelle :**

- **Sur le plan financier :**

**En recettes, la perte est évaluée** a minima à 1 000 000€ (le PZ représente 80% des motifs de visites de site, les recettes de billetterie totale du site s'élevant à 1 540 000€ en 2024).

**En dépenses** (investissements lourds nécessaires à l'accueil de la faune sauvage (départ de tous les animaux, démontage des installations, création de nouveaux espaces).

Outre le coût de ces transformations, le classement aux Monuments Historiques et UNESCO du site rendent réglementairement impossible une telle évolution. Par exemple, la création de volières de pré-relâché (très hautes) n'est pas possible du fait du classement du monument.

- **Sur le plan scientifique :**

Un parc zoologique est orienté vers des objectifs de conservation ex situ d'espèces sélectionnées selon leur statut sur la Liste Rouge UICN (cf plus haut sur la définition d'un PZ selon l'AM

25/08/2004), tandis qu'un centre de soin pour la faune sauvage a pour but principal de soigner, réhabiliter et réintroduire les animaux dans la nature. Ce changement d'objectif implique un passage *d'une logique de conservation à long terme en captivité à grande échelle ou de gestion génétique des espèces menacées, à une logique de sauvetage immédiat d'individus* et de réintroduction de ces derniers dans les habitats naturels.

Les recherches menées dans un parc zoologique portent souvent sur la biologie, la reproduction, l'éthologie, l'alimentation, ou la génétique des espèces maintenues. En revanche, dans un centre de soin, les recherches se concentrent principalement sur des aspects pratiques de la réhabilitation, tels que l'impact du soin sur la réadaptation comportementale des animaux sauvages, la gestion de la réintroduction et l'évaluation des risques liés à la contamination ou aux maladies transmises dans le cadre de la réintroduction.

Un parc zoologique joue un rôle central dans l'éducation du public à la conservation des espèces et à la sensibilisation à la biodiversité. En revanche, un centre de soin ne peut pas accueillir du public.

Si l'ensemble des participants à la démarche a reconnu le besoin d'un tel équipement sur le territoire (un seul actuellement sur la grande région), pour les raisons évoquées plus haut il n'est pas envisageable à la Citadelle.

## ➤ 2.2. La transformation en un refuge pour la faune saisie

Les refuges accueillent des espèces essentiellement exotiques saisies par les autorités (douanes, Office Français de la Biodiversité) auprès de privés (particuliers, cirques...). Il s'agit d'oiseaux, de primates, de fauves, de serpents par exemple détenus illégalement ou en danger chez leurs propriétaires.

Ici, les participants proposent :

- L'augmentation des capacités d'accueil d'animaux saisis notamment des espèces exotiques envahissantes (plus en nombre et plus grands),
- De sensibiliser le public aux conséquences du trafic,
- De minorer les espèces à enjeux conservatoires présentes.

A ce jour, le PZ accueille occasionnellement (hors de la vue du public) des animaux saisis par l'OFB dans l'attente de leur transfert vers un refuge (primates, oiseaux, tortues essentiellement). Les installations visées - nécessaires par ailleurs à l'activité du PZ - ne peuvent techniquement pas être développées afin d'augmenter l'accueil de plus d'animaux ou d'animaux de plus grande taille comme les fauves. L'espace est trop limité.

**Ce scénario propose de prolonger la fonction actuelle de « gardien temporaire » et occasionnel du PZ pour des oiseaux, amphibiens, reptiles et petits mammifères en attente d'un transfert vers un refuge sans développements autres et de traiter la question des trafics (de leurs conséquences), une des menaces sur la faune, dans le cadre de la refonte de la médiation.**

**Scénario 3 : Supprimer le lien direct aux animaux et développer le numérique comme moyen de compréhension du vivant**

Ce scénario recouvre 2 hypothèses :

### 3.1. Suppression totale du Parc Zoologique

Les enclos seraient remplacés par un cheminement autour de la faune présente naturellement sur le site (avifaune et herpétofaune). L'installation spontanée d'oiseaux, de serpents et batraciens serait alors favorisée par la création de biotopes fonctionnels.

La création d'un planétarium, et plus globalement le numérique, la réalité virtuelle, le live streaming sont envisagés comme permettant de contextualiser les espèces, les enjeux liés aux extinctions, les relations éco-systémiques, les milieux sans présence d'animaux.

Concrètement, le PZ est alors démantelé.

Les conséquences principales sont :

- le transfert progressif des animaux vers d'autres parcs zoologiques
- le démantèlement des installations (coût plusieurs millions)
- une perte de recettes d'au moins 1M€/an au moins pendant les travaux
- la transformation de la Chapelle (condamnée pour d'autres usages) en planétarium et d'autres espaces (investissement très lourd)
- la suppression de l'emploi des 27 agents du PZ

La faune sauvage étant très présente sur le site, elle est déjà évoquée à travers des panneaux de médiation et d'ateliers (tables d'orientation et application existantes sur la faune sauvage ...), il est proposé d'axer encore davantage la médiation sur la faune sauvage présente dans le cadre de la refonte du fil rouge du parcours visiteur dans le PZ.

## 2. Suppression partielle du PZ

Ici, seules certaines espèces à enjeux de sauvegarde restent présentes mais le public n'y a accès qu'au travers de dispositifs numériques. Serait mis en place, un partage entre zone animalière non visible du public et parcours de visite du site (sans animaux) au sein de l'ex-PZ.

Conséquences :

- fermeture partielle du PZ du Museum (perte partielle de recettes)
- en dépenses, création d'un planétarium et autres objets numériques (plusieurs millions en investissement, lourdes dépenses en fonctionnement, maintenance, obsolescence rapide)
- suppression d'emplois de soigneurs et création d'emplois pour la gestion et la maintenance numérique

Dans le cadre de ce scénario, il est retenu de poursuivre les travaux déjà engagés pour permettre aux animaux de se retirer de la vue du public. Le coût est intégré dans l'augmentation en investissement prévue au scénario 1.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les évolutions prévues au scénario 1 à savoir la sauvegarde des espèces, le renforcement de la médiation et du bien-être animal.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT